

Ali RASTBEEN¹



L'ÉTAT ET LA RELIGION DANS UN MONDE PLURALISTE : TENSIONS ET RECOMPOSITIONS

Résumé : Le rapport entre l'État et la religion connaît, dans les sociétés pluralistes contemporaines, une recomposition profonde sous l'effet conjoint de la sécularisation, des migrations, de la globalisation des réseaux religieux et de la politisation identitaire. Loin d'un simple déclin du religieux, on observe une transformation des modes de croyance et de visibilité publique, ainsi qu'une diversification des dispositifs juridiques de régulation. Cet article propose une lecture historique et comparée des modèles État-religions (confessionnel, séparation, coopération), puis analyse les défis contemporains : pluralisme interne, diplomatie religieuse, radicalisations, et « post-sécularité ». À partir d'études de cas (France, États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Inde, Turquie, Iran), l'étude met en évidence un dilemme central : garantir la liberté de conscience et l'égalité sans dissoudre la cohésion civique, tout en évitant la stigmatisation des minorités et l'instrumentalisation du religieux par les pouvoirs politiques. La conclusion défend l'idée d'une neutralité étatique exigeante mais non hostile, fondée sur l'égalité, la proportionnalité et une conception inclusive de l'espace public.

Mots-clés : Laïcité, Sécularisation, Pluralisme religieux, Neutralité de l'État, Liberté de conscience, Accommodements raisonnables, Post-sécularité, Nationalisme religieux, Droit constitutionnel, Gouvernance du religieux.

1. Géopoliticien et conférencier, Président et fondateur de l'Académie de Géopolitique de Paris, directeur de la revue *Géostratégiques* de l'établissement, dans laquelle il a signé de nombreuses publications. Il a publié, *The Three Iranian Islands of the Persian Gulf* (2008), *Géopolitique de l'islam contemporain* (2009), et a plus récemment dirigé l'ouvrage *Humanitarian Impact of Unilateral Sanctions and Over-Compliance. Theoretical challenges and practical Implications* (2025).

STATE AND RELIGION IN A PLURALIST WORLD : TENSIONS AND RECOMPOSITIONS

Abstract : *The relationship between state and religion is undergoing profound transformation in contemporary pluralistic societies, driven by the combined effects of secularization, migration, the globalization of religious networks, and the politicization of identity. Far from a simple decline in religion, we are witnessing a transformation of modes of belief and public visibility, as well as a diversification of legal regulatory mechanisms. This article offers a historical and comparative analysis of state-religion models (confessional, separation, cooperation), and then examines contemporary challenges: internal pluralism, religious diplomacy, radicalization, and “post-secularism”. Based on case studies (France, the United States, Germany, the United Kingdom, India, Turkey, and Iran), the study highlights a central dilemma: guaranteeing freedom of conscience and equality without undermining civic cohesion, while simultaneously avoiding the stigmatization of minorities and the instrumentalization of religion by political powers. The conclusion defends the idea of a demanding but not hostile state neutrality, based on equality, proportionality and an inclusive conception of public space.*

Key words: *Secularism, Secularization, Religious pluralism, State neutrality, Freedom of conscience, Reasonable accommodations, Post-secularism, Religious nationalism, Constitutional law, Governance of religion.*

LA RELATION ENTRE L'ÉTAT ET LA RELIGION constitue l'un des nœuds les plus durables de la modernité politique. Elle touche à la définition de la souveraineté, à l'origine de la norme, à la construction du commun et à la gestion de la diversité. Or, dans un monde pluraliste, la question n'est plus simplement de savoir si l'État doit être religieux ou laïque : elle devient celle des formes concrètes de régulation du religieux, de leurs justifications et de leurs effets sur la cohésion sociale, l'égalité civique et la paix publique.

Deux constats structurent l'analyse contemporaine. D'une part, la sécularisation n'a pas entraîné la disparition de la religion : elle a recomposé les croyances, déplacé les formes d'autorité spirituelle et transformé les modes de présence publique du religieux. D'autre part, la globalisation a désenclavé les appartenances : les religions circulent, se réorganisent en réseaux transnationaux, influencent la politique étrangère, et deviennent parfois des matrices de mobilisation identitaire.

La problématique de cet article est donc la suivante : comment les États peuvent-ils articuler neutralité politique, liberté religieuse et cohésion civique dans un contexte de pluralisme durable et de tensions identitaires ? Pour y répondre, nous combinons trois approches : (1) une généalogie des cadres de légitimité du politique face au sacré ; (2) une typologie des modèles institutionnels de régulation ; (3) une analyse des recompositions contemporaines à partir d'études de cas.

I. Généalogie : du sacré politique à la neutralité moderne

Sacralisation du pouvoir et gouvernement religieux

Ce régime de sacralité n'est pas simplement archaïque : il éclaire une tendance récurrente des États confrontés à l'instabilité – le recours au religieux comme ressource d'unification. On peut y voir l'une des raisons pour lesquelles la sécularisation politique n'est jamais totalement acquise : la religion demeure une réserve de sens et un instrument de légitimation, particulièrement en période de crise.

Dualité médiévale et naissance du conflit de juridiction

La civilisation européenne médiévale installe une dualité structurante : le politique et le religieux disposent de hiérarchies, de normes et de juridictions propres, parfois concurrentes. Les conflits entre souverains et autorités religieuses révèlent un problème central : qui dit la norme ultime ? Cette question, loin d'être résolue, se déplacera vers l'État moderne sous forme de tensions entre constitution, droits fondamentaux et normes religieuses.

Tolérance, libertés et inventions d'un « commun non théologique »

Les guerres de religion ont montré le coût social du monopole confessionnel. La tolérance s'est progressivement imposée comme technique de pacification : l'État ne peut maintenir durablement l'ordre civil s'il prétend imposer l'unité des âmes. L'idée moderne de liberté de conscience naît de ce constat : l'unité politique doit reposer sur des règles civiles, non sur l'uniformité religieuse.

Sécularisation politique et laïcité : principes et ambiguïtés

La laïcité (ou, plus largement, la séparation du civil et du religieux) vise à protéger simultanément l'État et les religions : protéger l'État des rivalités spirituelles ; protéger les religions de la captation politique. Toutefois, la laïcité est plurielle. Elle peut être pensée comme abstention (non-reconnaissance), comme neutralité active (garantie de l'égalité), ou comme coopération encadrée (reconnaissance pluraliste). De plus, la neutralité n'est jamais pure : elle implique une philosophie politique implicite sur l'espace public, l'autonomie individuelle, l'égalité et la visibilité des identités.

II. Théories contemporaines : sécularisation, post-sécularité et pluralisme normatif

Les thèses classiques de la sécularisation et leurs révisions

Pendant longtemps, un récit dominant a associé modernisation et déclin du religieux. Les recherches plus récentes ont nuancé cette idée : certains espaces

se sécularisent fortement, d'autres connaissent des réveils religieux, et beaucoup expérimentent des recompositions hybrides. La religion peut décliner comme institution, tout en persistant comme ressource identitaire, morale ou communautaire.

Le « retour » du religieux : illusion statistique ou transformation structurelle ?

Parler de « retour » est ambigu. Il s'agit souvent moins d'un retour que d'un changement de forme : montée des croyances individualisées, multiplication des minorités visibles, mobilisation politique de l'identité religieuse, et globalisation des réseaux. Le religieux « revient » surtout parce qu'il devient plus divers, plus public, ou plus conflictuel dans certains contextes.

Pluralisme : du fait sociologique au problème politique

Le pluralisme religieux n'est pas seulement une diversité de croyances. Il devient un problème politique lorsqu'il produit des demandes normatives concurrentes : normes familiales, codes vestimentaires, éducation, bioéthique, temps social, alimentation, rites. Le cœur du dilemme est le suivant : jusqu'où la démocratie doit-elle accommoder les différences sans fracturer l'égalité et l'unité civique ?

La « raison publique » et la traduction des arguments religieux

Dans les démocraties libérales, une question récurrente est celle du langage légitime dans l'espace public : peut-on justifier une loi par des raisons religieuses ? Plusieurs approches existent : certaines exigent la traduction des arguments en langage accessible à tous (raison publique), d'autres défendent un pluralisme discursif plus ouvert, à condition de respecter l'égalité et les droits fondamentaux. Dans la pratique, les cours constitutionnelles arbitrent souvent ces conflits au cas par cas, ce qui accroît la judiciarisation du religieux.

III. Typologie des régimes État-religions : trois modèles et leurs variantes

Modèle confessionnel : unité symbolique, fragilité pluraliste

Dans le modèle confessionnel, l'État se fonde sur une religion dominante, source de légitimité et parfois de droit. Ce modèle a pour avantages une cohésion identitaire forte, la continuité culturelle, la lisibilité normative. Ses limites sont les inégalités structurelles, le contrôle des dissidences, les difficultés à reconnaître les minorités ou encore les risques de police des mœurs et de sacralisation du pouvoir. Les tensions internes y sont souvent requalifiées en déviances religieuses.

Modèle de séparation : neutralité, égalité, conflits de visibilité

Dans ce modèle, l'État ne reconnaît ni ne finance les cultes, et garantit la liberté religieuse dans le cadre du droit commun, ce qui a pour avantages l'égalité formelle, la protection de l'État contre les clergés, et la protection des minorités contre une religion dominante. Les limites de ce modèle sont des conflits sur la visibilité (signes, lieux de culte, rituels), la perception d'une neutralité « froide », le risque de laïcité identitaire (neutralité utilisée comme marqueur culturel majoritaire).

Modèle coopératif : partenariat, gestion pragmatique, défi d'équité

Dans ce modèle, l'État reconnaît des cultes et organise avec eux des dispositifs de coopération (financement, impôt religieux, éducation, aumôneries, action sociale). Les avantages : intégration institutionnelle, médiations, stabilisation du paysage religieux. Les limites : hiérarchies implicites entre religions reconnues et non reconnues, difficulté d'intégrer des religions « sans clergé central » ou des minorités nouvelles, soupçons de privilège.

Modèles hybrides

Beaucoup d'États combinent des éléments : séparation juridique mais coopération de fait ; Église établie mais pluralisme effectif ; laïcité proclamée mais contrôle administratif du religieux. Les hybrides sont souvent la norme plutôt que l'exception, car l'État doit composer avec l'histoire, les intérêts et les crises.

IV. Études de cas comparées : six configurations emblématiques

1. France : laïcité de séparation et controverses sur l'espace public

La laïcité française se distingue par une séparation institutionnelle forte et une neutralité de l'État conçue comme condition de l'égalité. Elle s'inscrit aussi dans une histoire de conflit avec l'Église dominante, ce qui marque sa sensibilité à l'emprise religieuse dans les institutions publiques (école, administration, services publics).

Toutefois, dans un contexte pluraliste, la laïcité devient un terrain de controverses : signes religieux, place des minorités, définition de la neutralité, et tension entre égalité civique et reconnaissance des identités. Ces débats se sont intensifiés au fil de deux dynamiques contemporaines :

- Une densification normative autour de la lutte contre les séparatismes et de la protection des « principes de la République », qui renforce la dimension administrative et sécuritaire de la régulation ;

- Une conflictualité symbolique accrue dans certains espaces (notamment scolaires et sportifs), où les choix de neutralité sont perçus tantôt comme garantie d'émancipation, tantôt comme mécanisme d'exclusion.

L'enjeu analytique central est d'éviter le glissement d'une neutralité de projection vers une neutralité d'identité : lorsque la neutralité devient un signe culturel majoritaire, elle cesse d'être un principe de pacification et se transforme en instrument de polarisation.

2. États-Unis : séparation constitutionnelle et religiosité publique

Le modèle américain articule interdiction d'une religion établie et forte protection du libre exercice. La religion peut y être socialement visible et politiquement influente sans que l'État « établisse » une Église. Cette coexistence tient à une culture juridique de libertés, à un marché religieux concurrentiel, et à une forte vitalité confessionnelle.

Les tensions émergent plutôt autour des exemptions religieuses, de la bioéthique, de l'éducation, et des droits civils. La jurisprudence récente illustre une reconfiguration importante : la question n'est plus seulement la séparation institutionnelle, mais la frontière entre neutralité de l'État, financement public indirect et liberté d'expression religieuse dans l'espace scolaire.

3. Allemagne : coopération structurée et équité pluraliste

Le système allemand se caractérise par une coopération institutionnelle avec les Églises historiquement majeures, notamment via des mécanismes fiscaux et un partenariat dans l'éducation et l'action sociale. Ce modèle vise la stabilité et la médiation, en intégrant les religions au fonctionnement social.

Le défi contemporain est l'équité dans un paysage diversifié : comment étendre des dispositifs conçus pour des Églises anciennes à des confessions nouvelles ou à des structures religieuses plus fragmentées ? L'enjeu n'est pas seulement juridique : il est organisationnel (qui représente qui ?) et politique (quelle reconnaissance ? Quelles contreparties ?).

4. Royaume-Uni : Église établie et pluralisme libéral

Le Royaume-Uni conserve une Église établie en Angleterre, mais la société est très pluraliste. On observe une combinaison singulière : symbolique d'État et pragmatisme pluraliste. Le système britannique privilégie souvent l'accommodation, notamment via l'éducation (écoles confessionnelles diverses) et la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs religieux dans l'action sociale.

Les tensions apparaissent surtout autour des normes de discrimination, du multiculturalisme, et des débats sur l'intégration de minorités, dans un contexte où la gouvernance tend à être plus « contractuelle » que principielle.

5. Inde : laïcité pluraliste, droits personnels et nationalisme religieux

L'Inde présente une laïcité distincte : l'État peut intervenir pour réformer des pratiques religieuses, tout en reconnaissant des statuts personnels différenciés selon les communautés (famille, mariage, héritage). Cette architecture cherche à préserver une coexistence multi-religieuse, mais elle produit des conflits récurrents : égalité de genre, uniformité du droit civil, minorités, et politisation religieuse.

La dynamique contemporaine révèle une tension de fond : le pluralisme constitutionnel peut-il résister à la hiérarchisation identitaire lorsque la religion majoritaire tend à devenir la matrice de la nation ? Les initiatives de codification « uniforme » au niveau infranational illustrent un déplacement du débat : d'une pluralité de statuts vers un droit civil unifié, avec, en miroir, une conflictualité accrue sur la protection des minorités et la légitimité du compromis historique.

6. Turquie : laïcité proclamée et administration du religieux

La Turquie se dit laïque, mais elle organise étroitement le champ religieux via une institution administrative dédiée. Ce modèle montre qu'une laïcité d'État peut coexister avec un contrôle politique du religieux. La neutralité se transforme ici en gouvernance : l'État ne se contente pas de séparer, il façonne l'offre religieuse légitime.

Les tensions portent sur les minorités confessionnelles, la pluralité interne de l'islam, et le rôle de la religion dans l'identité nationale. Les évolutions récentes, marquées par l'extension des capacités de régulation doctrinale et par le poids budgétaire de l'institution religieuse, confirment une trajectoire où le religieux devient une infrastructure d'État, articulée à des objectifs de cohésion morale, de politique sociale et, parfois, de projection extérieure.

7. Iran : théologie politique et souveraineté religieuse

L'Iran illustre un modèle où l'autorité religieuse structure la souveraineté. La loi, l'ordre moral et le contrôle politique s'articulent à un principe théologico-juridique. Le pluralisme y est plus difficile : l'État, lié à une doctrine religieuse officielle, tend à limiter les dissidences et à encadrer strictement les minorités.

Ce cas met en lumière une question centrale : lorsque la religion devient source directe de légitimité politique, toute contestation peut être requalifiée en menace

spirituelle ou morale, ce qui durcit l'opposition entre gouvernement et société et rend la négociation civique structurellement instable.

V. Nouveaux défis : migrations, globalisation, radicalisations, judiciarisation

Pluralisation démographique et recomposition des frontières culturelles

Les migrations ont transformé la cartographie religieuse. L'État doit répondre à des demandes pratiques (lieux de culte, aumôneries, cimetières, alimentation, fêtes) et à des controverses symboliques (visibilité, identité, « valeurs »). Le risque est de traiter le religieux comme problème de sécurité ou d'assimilation, ce qui alimente stigmatisation et repli.

Globalisation des religions et diplomatie religieuse

Les religions sont devenues des acteurs transnationaux : diplomatie pontificale, organisations intergouvernementales à référence religieuse, réseaux missionnaires, ONG confessionnelles, financements transfrontaliers, médias numériques. Cela complique la souveraineté : l'État régule des institutions ancrées localement mais reliées mondialement. Il doit aussi intégrer le religieux dans ses stratégies internationales : médiation, paix, aide humanitaire, influence culturelle.

Radicalisations : sécurité, prévention et pièges de l'essentialisation

La violence extrémiste a poussé les États à renforcer leurs dispositifs. Mais la lutte antiterroriste peut produire des effets pervers : suspicion généralisée, réduction du religieux à un facteur de risque, politiques d'exception durables. La prévention exige une approche multi-niveaux : socialisation, éducation, lutte contre les discriminations, contre-discours, et coopération avec des acteurs religieux non violents.

Judiciarisation et « gouvernement par les droits »

Les conflits État-religions sont de plus en plus arbitrés par les cours constitutionnelles et supranationales. Les principes de liberté religieuse, d'égalité, de non-discrimination et d'ordre public deviennent des instruments d'arbitrage, mais aussi des langages concurrents. Le droit protège, mais il peut aussi polariser si chaque camp se vit comme victime juridique. La question devient alors : comment maintenir un compromis social, au-delà des décisions judiciaires ?

VI. Transformations internes : sécularisation, individualisation, nouveaux régimes de croyance

Déclin institutionnel et persistance symbolique

Dans de nombreux pays européens, les grandes Églises perdent en pratique et en autorité, mais conservent une présence culturelle : rituels collectifs, patrimoine, calendrier, repères moraux diffus. La religion se « culturalise » : elle devient identité ou mémoire plus que discipline.

Spiritualités individualisées et pluralisme « à la carte »

On observe une montée des croyances non institutionnelles : spiritualités importées, syncrétismes, quêtes de sens, pratiques de bien-être, religiosité diffuse. Cette individualisation modifie le rapport à l'autorité : l'individu devient interprète de sa propre norme spirituelle, ce qui déstabilise les institutions, mais peut aussi réduire certaines conflictualités dogmatiques.

Minorités dynamiques et recomposition des christianismes

Dans plusieurs contextes, des minorités religieuses (notamment évangéliques / pentecôtistes) gagnent en visibilité et en influence sociale. Cela reconfigure le paysage : le christianisme ne disparaît pas, il se fragmente et se déplace, parfois en lien avec les diasporas, et pèse sur la vie politique via de nouvelles coalitions morales.

Conclusion

L'État et la religion n'ont jamais cessé d'être en tension : hier pour la souveraineté, aujourd'hui pour le pluralisme. La modernité a produit des dispositifs de neutralité et de liberté de conscience, mais la globalisation et la diversification religieuse rendent la régulation plus délicate.

Dans les démocraties, le défi est d'éviter deux écueils symétriques :

1. La capture du politique par une identité religieuse majoritaire ;
2. L'hostilité institutionnelle au religieux, qui transforme la neutralité en exclusion.

Une voie praticable consiste à définir une neutralité exigeante mais inclusive : l'État ne prescrit pas une vérité spirituelle, protège l'égalité, accepte la visibilité religieuse dans les limites de l'ordre public et des droits fondamentaux, et n'accorde des accommodements que sous conditions de proportionnalité et de non-discrimination. Cette neutralité doit être accompagnée d'une politique active de cohésion : éducation au pluralisme, lutte contre les discriminations, espaces de dialogue, et vigilance face aux instrumentalisation identitaires.

Ainsi, la question n'est pas de choisir une fois pour toutes entre laïcité, coopération ou confessionnalité : elle est d'inventer, dans chaque société, un équilibre institutionnel capable de soutenir durablement la liberté de conscience, l'égalité civique et la paix sociale. ■

26 Février 2026

Bibliographie :

- Asad Talal, *Formations of the Secular: Christianity, Islam, Modernity*, Stanford University Press, 2003, 269 p.
- Assmann Jan, *Le prix du monothéisme* (trad. Louise Servicen), Paris, Aubier, 2007, 222 p.
- Baubérot Jean, *La laïcité falsifiée*, Paris, La Découverte, 2014, 232 p.
- Berger Peter L., *The Desecularization of the World: Resurgent Religion and World Politics*, Grand Rapids, Eerdmans, 1999, 135 p.
- Casanova José, *Public Religions in the Modern World*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 330 p.
- Davie Grace, *Religion in Modern Europe: A Memory Mutates*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 230 p.
- Esposito John L., *The Future of Islam*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 256 p.
- Fath Sébastien, *Dieu bénisse l'Amérique. La religion de la Maison-Blanche*, Paris, Seuil, 2004, 288 p.
- Habermas Jürgen, *Entre naturalisme et religion. Les Défis de la démocratie* (trad. de *Zwischen Naturalismus und Religion. Philosophische Aufsätze*, 2005), Paris, Gallimard, 2008, 400 p.
- Hervieu-Léger Danièle, *Le pèlerin et le converti*, Paris, Flammarion, 1999, 300 p.
- Huntington Samuel p., *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon & Schuster, 1996, 367 p.
- Kantorowicz Ernst H., *The King's Two Bodies: A Study in Medieval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1997, 568 p.
- Kuru Ahmet T., *Secularism and State Policies toward Religion: The United States, France, and Turkey*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 334 p.
- Locke John, *Lettre sur la tolérance*, 1690 (trad. française Jean Leclerc, 1710).
- Madeley John T. S. (dir.), *Religion and Politics*, Farnham, Ashgate/Dartmouth, 2003, 724 p.
- Modood Tariq, *Multiculturalism: A Civic Idea*, Cambridge, Polity Press (2^e éd.), 2013, 208 p.
- Rawls John, *Political Liberalism*, New York City, Columbia University Press, 1993, 401 p.
- Roy Olivier, *La Sainte ignorance. Le temps de la religion sans culture*, Paris, Seuil, 2008, 288 p.
- Taylor Charles, *A Secular Age*, Cambridge (Mass., USA), Harvard University Press, 2007, 874 p.
- Tocqueville Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, 2 tomes, Paris, C. Gosselin, 1835 et 1840.

- Vaggione Juan Marco (dir.), *Travaux sur activismes religieux transnationaux et politiques publiques* (trad. française de *Trabajos sobre activismos religiosos transnacionales y políticas públicas*) Toronto, AWID, 2009, 138 p.
- Wilson Bryan R., *Religion in Secular Society*, Londres, Watts & C°, 1966, XIX-252 p.

Sources en ligne (textes, jurisprudence, décisions) :

France

- Conseil d'État, « Interdiction du port des tenues de type abaya à l'école est conforme à la loi » (décision de justice), 27 Septembre 2024, lien : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/laicite-l-interdiction-du-port-de-tenues-de-type-abaya-a-l-ecole-est-conforme-a-la-loi> (consulté le 26 février 2026).
- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État (version consolidée), *Journal Officiel de la République Française* (JORF), lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000508749/1905-12-11> (consulté le 26 février 2026).
- Loi N° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant le port de signes religieux à l'école, *JORF*, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000417977> (consulté le 26 février 2026).
- Loi N° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, *JORF*, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022911670> (consulté le 26 février 2026).
- Loi N° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, *JORF*, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043964778> (consulté le 26 février 2026).

États-Unis

- US Supreme Court, Carson v. Makin (opinion), 21 Juin 2022, 45 p., lien : https://www.supremecourt.gov/opinions/21pdf/20-1088_dbfi.pdf (consulté le 26 février 2026).
- US Supreme Court, Kennedy v. Bremerton School District (opinion), 27 Juin 2022, 75 p., lien : https://www.supremecourt.gov/opinions/21pdf/21-418_i425.pdf (consulté le 26 février 2026).

Inde (Uttarakhand)

- *The Uniform Civil Code* (traduction en anglais du texte officiel) Uttarakhand, Act N° 03 of 2024, 193 p., lien : <https://ucc.uk.gov.in/server/file/uploads/shared-files/ucc-acts-en-final.pdf> (consulté le 26 février 2026).

Iran

- *Constitution de la République islamique d'Iran* (texte intégral en anglais), Conseil des gardiens de la Constitution (Iran), 1979 (révisée en 1989), 64 p., lien : <https://www.shora-gc.ir/en/news/87/constitution-of-the-islamic-republic-of-iran-full-text> (consulté le 26 février 2026).

Turquie

- « Turkish top religious body demands 130 bln liras for 2025 budget », *Duvar English* (presse turque anglophone, chiffres parlementaires), 20 Octobre 2024, lien : <https://www.duvarenglish.com/turkish-top-religious-body-demands-130-bln-liras-for-2025-budget-news-65129> (consulté le 26 février 2026). Demande budgétaire 2025 de la *Diyanet* (Présidence des Affaires religieuses, en Turquie).